

Guide DE LA VILLE DE CLÉON

ÉDITION
2022/23

Guide de l'ÉCOLIER



Le guide de l'écolier



Chers parents,

La rentrée scolaire est dans la vie des parents et des enfants, une période importante qui demande une attention toute particulière dans sa préparation. Pour cette nouvelle rentrée, nous formons le vœu que le contexte sanitaire nous permette d'alléger quelques mesures strictes afin de garantir à nos écoliers une réelle continuité pédagogique. La covid a bousculé notre quotidien, celui de nos enfants et nous saluons de nouveau ici, l'investissement de tous, les enseignants, les parents, les parents d'élèves et les services municipaux qui collectivement ont fait face à cette crise sanitaire dans le strict respect des protocoles. Ces efforts conjoints, n'ont pas été en vains. Cette énergie déployée a été profitable à nos écoles, à vos enfants qui ont pu continuer à développer leurs apprentissages et à participer aux actions éducatives proposées.

L'éducation reste une priorité de la Municipalité et cette année sera également marquée par l'installation dans les cours des

RENTRÉE

ENFANTS

PARENTS

ÉLÈVES

LOISIRS

ATELIERS

ÉDUCATION

CULTURE

MATERNELLE

DÉCOUVRIR

APPRENDRE

LIRE

écoles des espaces d'activités verdoyants dont les enfants seront les premiers bénéficiaires. Quant au futur pôle d'équipements pour lequel l'architecte chargé de sa conception a été désigné, il ouvrira ses portes à la rentrée 2025. Il offrira un environnement propice à l'apprentissage et à la découverte en proposant des aménagements pensés et étudiés pour le bien être de ses futurs utilisateurs.

J'invite les nouveaux arrivants et les primo-parents à prendre le temps de la lecture de ce guide riche en informations. Il se veut être un outil pratique qui réponde à vos questions mais il n'est pas le seul. En effet, la Ville met à votre disposition d'autres canaux d'information tels que son site où vous pourrez trouver les actualités jeunesse et éducation et bien d'autres thématiques.

Le service des affaires scolaires est bien évidemment aussi à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches. Le bien-être de l'enfant, son épanouissement et sa sécurité sont au centre de notre politique éducative.

David Beauconsin
Adjoint au Maire chargé de la citoyenneté,
de l'éducation, de la culture et de la jeunesse

ÉCRIRE ENSEIGNANTS SPORT
CRAYONS
CLASSES ÉCOLE
DESSINER PARLER RÉUSSIR
RESTAURATION APPRENTISSAGE DEVOIRS
CARTABLE ÉCOLIERS

Sommaire

L'école.....p5

Les établissements scolaires.....p5

Les inscriptions scolaires.....p6

Le conseil d'école.....p8

Les parents d'élèves.....p9

Les animations culturelles et pédagogiquesp10

Le programme de la réussite éducative.....p13

Le temps du midi.....p14

La restauration municipale.....p14

L'animation du temps de repas.....p17

Après l'école.....p18

Les accueils du matin et du soir.....p18

L'accompagnement scolaire.....p19

Culture et loisirs.....p20

La médiathèque George Sand.....p20

Activités de loisirs et sportives.....p21

Contacts utiles.....p23



Le Service des Affaires Scolaires a pour mission d'organiser et de favoriser la scolarisation des enfants de 3 à 11 ans. Il met en œuvre la Politique Éducative de la Ville et accompagne au quotidien les écoles dans leur fonctionnement avec l'appui de l'ensemble des services municipaux. Il assure la gestion du personnel affecté dans les établissements scolaires (ATSEM).

Écoles maternelles



École Capucine

Rue Charles Perrault
02 35 77 35 26



École Jean de La Fontaine

Place Aragon
02 35 81 62 40

Écoles élémentaires



École Pierre et Marie Curie

Rue des écoles
02 35 77 18 86



École René Goscinny

Rue Paul Langevin
02 35 81 71 31

Les nouvelles technologies à l'école

L'apprentissage des nouvelles technologies commence à l'école. Les établissements scolaires sont tous dotés d'ordinateurs et de Tableaux Blancs Interactifs (TBI).



Retrouvez les dates des vacances scolaires sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : www.education.gouv.fr

Les inscriptions scolaires

La Direction Éducation, Jeunesse et Politique de la Ville délivre les certificats d'inscriptions pour les écoles maternelles et élémentaires. L'établissement d'accueil de votre enfant est déterminé en fonction du lieu d'habitation des parents.

L'école maternelle, à partir de quel âge ?

Tous les enfants âgés de trois ans avant le 31 décembre de l'année en cours doivent être inscrits pour la rentrée scolaire.

Comment inscrire votre enfant ?

Vous devez vous rendre au service des Affaires Scolaires de la mairie pour recevoir un certificat d'inscription sur présentation des documents demandés (voir liste ci-dessous). Pour finaliser l'inscription de votre enfant, vous devrez vous rendre à l'école inscrite sur le certificat.

En accord avec le rectorat, la ville de Cléon a créé une classe spécifique pour les enfants de moins de 3 ans (Toute Petite Section, TPS), située au sein de l'école Capucine. L'accueil se fait sous critères et conditions particulières.

• *Contact et inscriptions*

- **Service des Affaires Scolaires : Madame Elisabeth Murel**
- 02 32 96 26 06

Les documents à apporter

- ✓ Le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance.
- ✓ Un justificatif de domicile récent ou une attestation d'hébergement.
- ✓ Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.
- ✓ Certificat de radiation (si changement d'école).





Inscriptions au collège Jacques Brel

Les dossiers des enfants scolarisés dans une école cléonnaise sont directement envoyés par les directeurs d'école au collège. Pour les nouveaux arrivants, vous devez contacter le collège Jacques Brel au 02 35 81 72 55 pour pouvoir inscrire votre enfant.

Les dérogations scolaires

La demande de dérogation doit être adressée au Maire de Cléon. Elle devra indiquer de façon précise la situation personnelle et les motifs de cette dérogation.

Le courrier devra être accompagné de documents justificatifs (attestation de la nourrice ou de l'employeur par exemple...) et d'un certificat de scolarité si l'enfant est déjà scolarisé dans une école.

Trois types de dérogations peuvent être demandées :

- ✓ *Celle visant à scolariser un enfant dans une école de Cléon différente de celle du secteur de rattachement.*
- ✓ *Celle ayant pour objet de scolariser un enfant dans une autre commune.*
- ✓ *Celle visant à accueillir dans une école de Cléon un enfant d'une autre commune.*

Le conseil d'école

Le Conseil d'École est l'instance de l'Éducation Nationale chargée de prendre les grandes décisions de la vie de l'École. Lieu d'échange et de concertation entre les acteurs éducatifs, le conseil d'école se réunit au moins trois fois par an. Il formule des avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'école. Il vote le règlement intérieur, statue sur le projet pédagogique de l'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ✓ Le directeur
- ✓ L'équipe enseignante
- ✓ Un représentant élu de la Mairie
- ✓ Un délégué de l'Éducation Nationale
- ✓ Des parents élus

Le Conseil Municipal des Jeunes de Cléon

Le Conseil Municipal des Jeunes de Cléon (CMJ) permet de donner la parole aux jeunes de la commune. 7 filles et 5 garçons de CM1 à la 5^{ème}, sont élus pour représenter leurs camarades, donner leur avis et participer à la vie locale. Les jeunes élus se réunissent suivant un calendrier défini au moins deux fois par mois et une réunion plénière une fois par trimestre.

Domaines d'intervention :

- ✓ La solidarité
- ✓ L'aménagement du territoire
- ✓ La citoyenneté
- ✓ La culture et les arts
- ✓ L'environnement



Les parents d'élèves

À l'école, la voix des parents compte. Il est donc important que les parents élisent leurs représentants qui donneront leur avis sur la vie de l'école (projet pédagogique, restauration scolaire, règlement intérieur, organisation des rythmes scolaires...).

Les parents d'élèves élus sont membres à part entière du conseil d'école. Ils ont voix délibérative. Ils établissent un lien entre les enseignants et les autres parents d'élèves. Ils peuvent être consultés pour tous les sujets relevant de la vie de l'école. Les parents sont les premiers éducateurs des enfants. Leur implication dans la vie scolaire est fondamentale et leur présence dans les instances représentatives doit se renforcer.

Chaque année, ces élections se déroulent dans le courant du mois d'octobre. Les parents souhaitant se présenter doivent envoyer leur candidature au directeur d'établissement au moins dix jours avant la date de l'élection.



Trois spectacles par an



La municipalité favorise l'accès à la culture pour tous dès le plus jeune âge. En partenariat avec l'association « La Traversée », chaque écolier découvre au moins trois spectacles vivants par an.

Les classes de découverte

La commune finance et soutient des projets de séjours thématiques proposés par les enseignants.

La participation des familles est calculée en fonction des revenus et échelonnée sur plusieurs mois. Une aide sur le montant du séjour pourra vous être accordée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cléon après examen de votre dossier.



Apprentissage de la natation

La ville de Cléon accompagne les écoliers dans l'apprentissage de la natation en finançant des créneaux à la piscine des Feugrais.



Le Sport

La Ville dispose d'un complexe sportif qui compte de nombreux espaces de loisirs.

Les ateliers thématiques

La ville met à disposition des enseignants des moyens financiers et logistiques leur permettant de recourir à des intervenants professionnels afin de favoriser la pratique d'activités sportives, artistiques et culturelles.

La Quinzaine de la Petite Enfance

Au mois de mai, la petite enfance est à l'honneur avec quinze jours de festivités. Des ateliers, spectacles, expositions et animations sont destinés aux enfants des écoles maternelles.



La Semaine de la biodiversité



Cette manifestation pédagogique, précédemment appelée « Semaine de la Plantation » a pour but de sensibiliser les Cléonnais et les écoliers à la protection de l'environnement. Des séances de plantation ou de découverte de la nature sont proposées dans les écoles pendant cette semaine.

Partenariat avec la médiathèque George Sand

La médiathèque George Sand accueille régulièrement des classes pour des temps de lecture, des visites d'exposition ou des ateliers thématiques. Elle offre un fonds riche de livres, albums, contes, BD... destinés aux enfants.

Contact

Médiathèque George Sand

Place Saint Roch

02 32 96 25 40

mediatheque@ville-cleon.fr

www.ville-cleon.fr

www.rmte.fr



Le programme de la réussite éducative

Le dispositif de Réussite Éducative (PRE), financé par la Ville, la Métropole et l'État, s'adresse aux enfants de la maternelle au collège et à leurs parents. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les familles en proposant un suivi personnalisé.

Pour les enfants :

- ✓ Qui ont des capacités qu'ils n'arrivent pas à exprimer,
- ✓ Qui décrochent scolairement,
- ✓ Qui rencontrent des difficultés de comportement à l'école, à la maison
- ✓ Qui ont besoin d'aide ponctuellement.

Pour les parents :

- ✓ Qui désirent être écoutés et soutenus pour traverser une difficulté dans la relation avec leur enfant.

Ce dispositif propose une écoute et un accompagnement adapté à l'enfant et à sa famille qui présente des signes de fragilité sur le plan scolaire, éducatif ou au niveau de la santé.

• Plus d'informations

• Mme Aurélie CARCALY

- Coordinatrice du PRE du
- territoire elbeuvien
- 02 32 96 94 10





Avec une unité centrale de production (U.C.P), le service de restauration scolaire de la ville permet à près de 500 enfants de bénéficier au quotidien de menus variés et équilibrés.

Comment s'inscrire ?

L'inscription s'effectue en début d'année scolaire auprès de l'enseignant de votre enfant. Un document à remplir vous sera délivré. En cours d'année, l'inscription se fera à l'école.

Les menus

Les menus sont élaborés par la direction des restaurants municipaux. Ils sont ensuite soumis à validation au comité de pilotage composé d'une diététicienne, de professionnels, des directeurs des écoles, de parents d'élèves, de référents enfance du Sillage et d'élus. L'origine des produits est contrôlée, les circuits courts et l'agriculture locale sont privilégiés. Depuis juin 2019, la boulangerie située place Saint Roch fournit le pain, dont la farine est achetée à des producteurs bio normands. Sur l'ensemble des produits utilisés, 20 % sont certifiés BIO. Un menu végétarien est servi une fois par semaine, dans le cadre de la loi EGalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous).





Pour les enfants souffrant d'allergies, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place. Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou avec son accord et sa participation, par le chef d'établissement et la municipalité à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant. Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin l'enfant ou l'adolescent suivit dans le cadre de sa pathologie.

Chaque semaine, les menus sont affichés à l'entrée des écoles et publiés sur le site Internet de la ville : Rubrique « *Enfance, jeunesse et éducation* > *Restauration Municipale* » : www.ville-cleon.fr

Les tarifs

Pour les enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville, le coût du repas est fixé chaque année au 1^{er} septembre. La ville facture mensuellement les repas consommés. Vous pourrez vous en acquitter par prélèvement bancaire, chèque, espèces ou carte bancaire.

Une aide sur le montant du repas pourra vous être accordée par le Centre Communal d'Action Sociale après examen de votre dossier.

Le Comité de Pilotage Restauration

Un comité de pilotage Restauration a été créé par la Municipalité afin de gérer les affaires liées à la restauration.



• *Contact et renseignements*

• **Service restauration municipale**

- Hôtel de ville de Cléon
- Ouvert du lundi au vendredi
- de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h45
- Tél : 02 32 96 26 08
- direction.restaurants@ville-cleon.fr

Écoles maternelles

Dans les écoles maternelles, les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) accompagnent les enfants pendant le repas et sont assistés d'un ou plusieurs agents du service de la Restauration.

Écoles élémentaires

L'association « Le Sillage » assure l'encadrement et l'animation du temps de restauration. Avant ou après le temps du repas, de nombreuses activités sont proposées par une équipe d'animateurs sur la base d'un projet pédagogique : théâtre, danse, multimédia, sport, etc.

Contact et renseignements

● Association « Le Sillage »

● Tél : 02 32 96 01 01

● www.lesillage-asso.fr

●  Le-Sillage-Association

●  @lesillage_association



À chaque repas à thème proposé par la Ville, des animations spécifiques sont organisées par les animateurs du temps du repas.

La Municipalité a confié la gestion de l'accueil périscolaire à l'association « Le Sillage ».

Les accueils sont ouverts aux enfants scolarisés des établissements maternelles et élémentaires. Les inscriptions s'effectuent sur le site « Les Lilas » du Sillage les mardis et mercredis toute la journée. Des ateliers créatifs, sportifs, scientifiques et culturels sont proposés après le temps scolaire.

Les lieux d'accueils

De 7h30 jusqu'au début de la classe et de la fin de la classe jusqu'à 18h.

Pour les enfants de l'école Pierre et Marie Curie :

Centre de loisirs « Les Lilas » du Sillage

Pour les enfants de l'école René Goscinny :

Centre de loisirs « Les Lilas » du Sillage

Pour les enfants de l'école Capucine : École Capucine

Pour les enfants de l'école Jean de La Fontaine : Centre de loisirs « Les Lilas » du Sillage (à partir de septembre 2022)

- ***Inscriptions et renseignements***
- Les mardis et le mercredi toute la journée
- au centre de loisirs « Les Lilas »
-
- **Association le Sillage**
- 06 58 60 87 34 / www.lesillage-asso.fr
-  Le-Sillage-Association
-  @lesillage_association

L'association « Le Sillage » propose un accueil après la classe, du CP à la terminale. Dans ce cadre, les enfants peuvent profiter de l'accompagnement à la scolarité. Les animateurs assurent le suivi des enfants et établissent un lien entre la famille et l'école.



Horaires

Tous les jours (sauf le mercredi), pendant les périodes scolaires. De 17h à 18h ou de 18h à 19h au centre Boby Lapointe, au quartier des Peintres et Sculpteurs, à Lacroix (batiment Kosma) et au sein des Lilas.

• *Inscriptions et renseignements*

- Association le Sillage
- Sites Boby Lapointe et Lilas
- 02 32 96 01 01 / www.lesillage-asso.fr
-  Le-Sillage-Association
-  @lesillage_association



La médiathèque George Sand vous ouvre ses portes pour consulter ou emprunter des albums, romans, bandes dessinées, mangas, livres sonores ou documentaires.

Des animations sont proposées chaque mois : expositions, spectacles ou encore les rendez-vous « Croc' une histoire », des histoires contées aux enfants.

La médiathèque George Sand fait partie du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien (RMTE).

Horaires d'ouverture

Mardi : de 14h à 18h15

Mercredi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h15

Vendredi : de 14h à 18h15

Samedi : de 10h à 12h30 et de 13h00 à 17h15

• *Inscriptions et renseignements*

• **Médiathèque George Sand**

• Place Saint Roch

• 02 32 96 25 40

• mediatheque@ville-cleon.fr

• www.ville-cleon.fr

• www.rmte.fr



Le Centre Communal d'Action Sociale peut vous accompagner dans la prise en charge des activités proposées par le Sillage via l'Aide aux Vacances.

• Renseignements et informations

- Centre Communal d'Action sociale (CCAS)
- Hôtel de ville- Rue de l'Église
- 02 32 96 26 07

Les activités enfance - jeunesse du Sillage (3-17 ans)

Pour les 3-11 ans : le centre de loisirs « Les Lilas » est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'été, en complément du centre de loisirs, des séjours sont proposés aux enfants.

Pour les 11-17 ans : Activités artistiques, culturelles, sportives, sorties et veillées.

De 11 à 13 ans et de 13 à 17 ans : Centre Pierre Dac (ancien CMS)

Ces deux structures sont ouvertes le mardi, le mercredi, le vendredi en soirée et le samedi après-midi en période scolaire ; et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

• Renseignements et • informations

- Association le Sillage
- Site « Les Lilas » :
- 02 32 96 01 01
- ou 06 78 53 05 92



Les activités sportives

Toute l'année, les associations sportives cléonnaises proposent des activités (en compétition ou en loisirs). Les coordonnées des associations sportives sont consultables dans le guide des sports :

Guide des sports > www.ville-cleon.fr > Kiosque

L'association « Le Sillage » propose aux jeunes de 11 à 17 ans de pratiquer une activité sportive avec le dispositif *Si t'es sport* tous les après-midi de 14h à 18h pendant les vacances.

● *Informations*

- Association le Sillage
- Site « Les Lilas » :
- Tél : 02 32 96 01 01



Contacts utiles

Les administrations

Mairie de Cléon.....	02 32 96 25 40
Service des Affaires Scolaires.....	02 32 96 26 06
Centre Communal d'Action Sociale.....	02 32 96 26 07
Education Nationale (Oissel).....	02 32 08 98 08
Inspection académique (Rouen).....	02 32 08 98 00
Centre Médico Social de Cléon (PMI).....	02 35 81 26 26
CAF de Seine-Maritime.....	08 10 25 76 80

La structure de loisirs et de parentalité

Association Le Sillage.....	02 32 96 01 01
-----------------------------	----------------

Les établissements scolaires

École maternelle Capucine.....	02 35 77 35 26
École maternelle Jean de La Fontaine.....	02 35 81 62 40
École élémentaire Pierre et Marie Curie..	02 35 77 18 86
École élémentaire René Goscinny.....	02 35 81 71 31
Collège Jacques Brel	02 35 81 72 55

Services d'urgences

Pompiers.....	18
Urgences médicales.....	15
Numéro d'urgence réservé au portable.....	112
Police.....	17
Enfant en danger	119

Services médicaux

Centre Hospitalier Intercommunal.....	02 32 96 35 35
Médecin de garde.....	02 35 77 72 95
Infirmière et pharmacie de garde (commissariat).....	02 35 81 76 99
Centre anti-poison.....	02 35 88 44 00



Guide de l'écologiste

Service scolaire - Ville de Cléon

02 32 96 26 06

www.ville-cleon.fr

 facebook.com/villecleon